



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 24 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Borg Tsien **Tham** (Singapour)

1. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-neuvième session la question intitulée :

« Activités opérationnelles de développement :

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

b) Coopération Sud-Sud pour le développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 26^e et 27^e séances, le 29 octobre 2014. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/69/SR.26 et 27). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 6^e séance, du 7 au 9 octobre (voir A/C.2/69/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 24 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Note verbale datée du 18 juillet 2014 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/69/215)

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes A/69/473 et Add.1 et 2.



Point 24 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles de développement du système
des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/69/63-E/2014/10)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité (A/69/125)

Note du Secrétaire général transmettant des observations concernant le rapport du Corps commun d'inspection sur la procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents des Nations Unies, y compris leur préparation, leur formation et l'appui fourni à leur activité (A/69/125/Add.1)

Lettre datée du 17 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin), du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » (A/69/392)

Lettre datée du 8 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur réunion annuelle, qui s'est tenue le 26 septembre 2014 à New York (A/C.2/69/2)

Point 24 b) de l'ordre du jour
Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/69/153)

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-huitième session (A/69/39)

Lettre datée du 17 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin), du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » (A/69/392)

Lettre datée du 8 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée par les ministres des pays les moins avancés à leur réunion annuelle, qui s'est tenue le 26 septembre 2014 à New York (A/C.2/69/2)

4. À la 26^e séance, le 29 octobre 2014, des déclarations liminaires ont été prononcées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud

[au titre de l'alinéa b)], le Conseiller principal pour la coordination des politiques de gestion de l'information du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination [au titre de l'alinéa a)], l'inspecteur du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies [au titre de l'alinéa a)] et le représentant du Département des affaires économiques et sociales [au titre de l'alinéa a)] (voir A/C.2/69/SR.26).

II. Examen du projet de résolution A/C.2/69/L.35

5. À la 30^e séance, le 5 novembre 2014, le représentant des Fidji a présenté, au nom du Mexique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, du Samoa et du Vanuatu, un projet de résolution intitulé « Renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays » (A/C.2/69/L.35).

6. À sa 32^e séance, le 13 novembre, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

7. À la même séance, le représentant des Fidji a modifié oralement le projet de résolution et annoncé que s'étaient joints à ses auteurs les pays suivants : Allemagne, Australie, Brésil, Cameroun, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Kiribati, Libéria, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tonga et Turkménistan. Par la suite, la France, la Guinée, la Serbie et l'Ukraine se sont également portés coauteurs du projet de résolution.

8. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/69/L.35, tel que révisé oralement (voir par. 9).

III. Recommandations de la Deuxième Commission

9. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement des capacités en vue de l'évaluation des activités de développement au niveau des pays

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 59/250 du 22 décembre 2004, 62/208 du 19 décembre 2007, 66/209 du 22 décembre 2011 et 67/226 du 21 décembre 2012,

Soulignant de nouveau à quel point il importe de renforcer les capacités nationales en vue de l'évaluation des activités de développement,

Réaffirmant que les capacités nationales en vue de l'évaluation des activités de développement peuvent être davantage renforcées par les entités du système des Nations Unies pour le développement sur leur demande et conformément au principe de la prise en main par les pays et aux politiques et aux priorités nationales définies par les États Membres,

Sachant que le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et les acteurs intéressés ont proclamé 2015 Année internationale de l'évaluation et qu'ils pourraient aider les États Membres, sur leur demande, à renforcer leurs capacités en vue de l'évaluation des activités de développement,

1. *Note* que la coopération internationale en vue de renforcer les capacités nationales des pays en matière d'évaluation doit avoir un caractère non contraignant et être instaurée à la demande des États Membres;

2. *Invite les* entités du système des Nations Unies pour le développement, avec la collaboration des parties prenantes nationales et internationales à appuyer, sur leur demande, les mesures prises pour renforcer davantage les capacités des États Membres en matière d'évaluation, conformément à leurs politiques et priorités nationales;

3. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte, en 2016, des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités d'évaluation en se fondant notamment sur les contributions des États Membres et du système des Nations Unies pour le développement, y compris le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Corps commun d'inspection, en prévision de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies prévu en 2016.